



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-18

L'an deux mille treize,
Le 2 juillet, à Givet (Ardennes)

Date de convocation	22 mai 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUSSIÈRE
M. Daniel COINCE
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard CUNIN
M. J-François DAMIEN
Mme Annie DAZAC
M. Bernard DELHAYE
M. Guy JOSEPH
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Bernard PIERQUIN
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Marcel VIGNERON
M. Alain ROY
M. Daniel TOURNAY
M. Franck TUOT
M. Joseph PLUTA

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-18

Objet de la délibération :

Redéfinition des tronçons de vigilance et des stations de prévision

Vu la sollicitation la proposition du service de prévision des crues Meuse-Moselle concernant la révision des règlements de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues pour redéfinir les tronçons de vigilance et les stations de prévision de crues,

L'EPAMA approuve cette révision, en particulier l'augmentation du nombre de tronçons de vigilance sur la Meuse.

L'attention est attirée sur la nécessité de couper les tronçons, d'une façon cohérente en terme d'hydrologie, mais aussi vis-à-vis de l'organisation administrative de la gestion de crise.

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY

